

Commune d'Omey

Plan Local d'Urbanisme Enquête Publique



Bilan de la concertation

Arrêté en Conseil Communautaire le 15/06/2017

Fait à Saint-Germain-la-Ville,
Le Président de la Communauté de Communes
de la Moivre à la Coole,

ARRÊTÉ LE : 15/06/2017

Etude réalisée par :



Agence Hauts-de-France (siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49402 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Evreux
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1^{er}
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
MARNE

ARRONDISSEMENT DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Le 15 juin 2017 à 20h30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Michel JACQUET, Président, en vertu de la convocation faite le 9 juin 2017.

<u>Nombre de délégués :</u>		<u>Étaient présents :</u> Gilles ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND, Bernard FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX
- en exercice	44	
- présents	37	
- représentés ou ayant donné pouvoir	4	
- votants	41	
- ont voté pour	41	<u>Étaient représentés :</u> Yvéric BRODIER par Audrey SCHULLER (suppléant), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléant), Jean-Claude MANDIN par Florence PERARDEL (suppléant), Sylvain ROGER par Marie-Ange GRUÉ (suppléant)
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	<u>Étaient absents :</u> Marie ANCELLIN (excusée), Fabrice REVELLI, Marcelle SCIEUR (excusée)

DÉLIBÉRATION N° 513-2017

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
ARRET DU PROJET DE PLU DE
LA COMMUNE D'OMEY

Le conseil nomme Monsieur Jean-Claude ARNOULD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants, R.153-3 et suivants et L.103-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'OMEY en date du 19 janvier 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 4 avril 2016 et le 24 octobre 2016 au sein du conseil municipal d'OMEY ;

Vu la délibération du conseil municipal de OMEY en date du 15 mai 2017 autorisant la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole à poursuivre la procédure d'élaboration de son plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole en date du 18 mai 2017 acceptant de poursuivre la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'OMEY ;

Entendu l'exposé du Président qui rappelle les raisons ayant conduit la commune d'OMEY à engager l'élaboration de son PLU :

- Permettre une évolution démographique
- Promouvoir le respect de la biodiversité locale (préservation d'un cadre de vie agréable, respect de ce cadre dans les aménagements)
- Entretien le caractère patrimonial et la qualité paysagère des espaces urbains (qualité esthétique)
- Protéger l'écrin forestier et les espaces agricoles qui donnent à notre village son caractère rural notamment à ses entrées (plus particulièrement côté Pogny, rue Simone Veil pour la partie forestière)
- Répondre à la population en matière d'habitat en favorisant une architecture adaptée aux exigences environnementales (autoriser des architectures favorisant les économies d'énergie)
- Préserver et maintenir l'économie locale industrielle et favoriser son extension
- Maintenir l'activité agricole
- Prévenir les risques de ruissellement et d'inondation
- Assurer la mise en cohérence du PLU avec les documents supra-communaux

Le Président rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération en date du 19 janvier 2015 :

- Publier dans le bulletin municipal, sur le site internet et dans les notes d'information de la commune, les principales informations se rapportant à l'élaboration du PLU : bulletins municipaux n°25 de janvier 2016 et n°26 de janvier 2017
- Recueillir en mairie l'avis des habitants et des associations
- Mettre à la disposition du public les principaux documents liés à l'élaboration du PLU
- Publier dans un journal local l'intention de la commune de réviser son POS valant élaboration d'un PLU
- Organiser des réunions publiques : deux réunions publiques ont été organisées le 30 mai 2016 et le 06 juin 2016

Dans le cadre de la concertation, les principaux échanges ont porté sur :

- La circulation dans la commune : sécurisation des carrefours de certaines rues, traitement du stationnement sauvage ;
- L'aménagement d'une voie verte le long du canal latéral à la Marne ;

Les remarques formulées lors de la concertation ont bien été intégrées dans la réflexion et dans la construction du projet de PLU.

Le Président rappelle le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal d'OMEY sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables et les principales règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Le conseil de communauté DÉCIDE :

DE TIRER un bilan favorable de la concertation ;

D'ARRÊTER le projet de PLU de la commune d'OMEY, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

DE SOUMETTRE pour avis le projet de PLU de la commune d'OMEY, conformément à l'article L.153-16 :

- Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- A la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L.12-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Le projet de plan arrêté est également soumis à leur demande aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;

Le projet de plan arrêté sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le Président.

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes et en mairie conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme. Elle sera également transmise au préfet.

Extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président
André MELLIER

